Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT SAVOIE

COMMUNE DE VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers

I			
En exercice	17		
Présents	15		
Absents	2		
Pouvoirs	1		
Votants	16		
Pour	16		
Contre	_		
Abstentions	-		
Exclus			

Date de convocation : 5 décembre 2023

Date d'affichage : 5 décembre 2023

Délibération D2023_073 Services à la population : tarifs 2024

(1/2)

EXTRAIT DU REGIS ID 073-217303288-20231211-D2023_073-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 11 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents: M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir:

Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme ANDUGAR

Absent: Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : M. Julien BELLOT a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les collectivités ont la compétence pour fixer les tarifs.

Le conseil municipal a institué différents types de tarifs en fonction des services proposés à la population. Ils sont regroupés dans l'annexe à la délibération et mis à jour lors des changements tarifaires. Les principaux services sont les suivants :

- Tarifs du service périscolaire
- Taris relatifs à l'administration générale, aux droits de place pour la vente de produits alimentaires et aux badges supplémentaires de la barrière de Terre Nue
- Tarifs aux cimetières
- Tarifs relatifs à la bibliothèque municipale
- Tarifs liés à la location de la salle de la Roselière et de la vaisselle cassée

Madame Myriam MONANGE, adjointe déléguée aux affaires sociales et aux services à la population, présente les propositions de la commission d'instruction Vie sociale pour la modification de certains tarifs à compter du 1er janvier 2024

La commission propose de ne pas modifier les tarifs des photocopies :

- copies A 4 = 0,20 € (N&B), inchangé
- copies A 4 = 0,40 € (couleur), inchangé
- copies A 3 = 0,40 € (N&B), inchangé
- copies A 3 = 0,80 € (couleur), inchangé

La commission propose de modifier les tarifs des cimetières et de l'espace cinéraire tels que présentés (celle-ci prend en compte le taux d'inflation et est arrondie à l'entier supérieur) :

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023



ID: 073-217303288-20231211-D2023_073-DE

	, ID.	073-217303200-202	31211-D2023_073-DE
Éléments	Durée / Taille	Tarifs 2023 TTC	Tarifs 2024 TTC
Columbarium			
	15 ans	470 €	496 €
Cap Horn			
,	30 ans	940 €	992€
	No. 24 - 1000 (1909)	27 - 120 (44.1 - 402)	13.50/200
Marguerite	15 ans	290 €	306 €
Margoomo	15 0115	270 €	300 €
	30 ans	580 €	612€
Escalier	15 ans	190 €	201 €
Lacdilei	15 dris	170 €	2016
	30 ans	380 €	402 €
Concession	15 ans : - 2 places	100 €	106 €
pour caveau	- 4 places	160 €	169 €
poor caveau	- 6 places	200 €	211€
Cimetière Ouest	- o blaces	200 €	211 €
Cimenere Onesi	20 mm	200 €	212€
	30 ans : - 2 places	320 €	338 €
	- 4 places	400 €	338 € 422 €
	- 6 places	400 €	422 €
Concession pour	15 ans : - 2 places	120 €	127 €
<u>caveau</u>	- 4 places	190 €	201 €
	- 6 places	230 €	243 €
Cimetière Est	,		
	30 ans : - 2 places	240 €	254 €
	- 4 places	380 €	402 €
	- 6 places	460 €	486 €
Concession	15 ans : - 2 places	110€	116€
Pleine Terre	- 4 places	170 €	180 €
	30 ans : - 2 places	220 €	232 €
	- 4 places	340 €	360 €
	1 Law 2000 2 2000		
<u>Caveau à la vente</u>			
	2 places	Plus de caveau	Plus de caveau
		disponible	disponible
Jardin du souvenir		Gratuit	Gratuit

Délibération D2023_073 Services à la population : tarifs 2024 (2/2)





La commission propose également de ne pas augmenter les tarifs de droits de place et de la bibliothèque municipale en raison de la baisse de fréquentation liée à la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des tarifs telle que présentée,
- **MET** à jour l'annexe des tarifs 2021 afin de prendre en compte les tarifs applicables aux services à la population à compter du 1^{er} janvier 2024.